



XXIII^e
CONGRÈS
FÉDÉRAL NATIONAL

11-14 JUIN
2019

RÉSOLUTION DES ACTIVITÉS SOCIALES

Le Congrès conforte son attachement à développer les activités sociales dans toutes les entreprises de notre champ de syndicalisation. Elles doivent être accessibles à toutes et tous, en tout point du territoire. Il est indispensable d'avoir un budget dédié aux offres sociales suffisamment dimensionné afin de pouvoir offrir des prestations de qualité. Si les moyens octroyés aux activités sociales ne sauraient constituer un salaire différé, ils n'en demeurent pas moins un coup de pouce substantiel dans un contexte social et politique grave.

LE LOGEMENT

Le logement est une nécessité pour tous et reste un poste de dépense important pour l'ensemble du personnel. C'est un bien de première nécessité comme l'eau, l'énergie et la nourriture et il conditionne l'accès et le maintien dans l'emploi. Et cela veut dire que les entreprises (La Poste, Orange, leurs filiales et entreprises des secteurs concernés) doivent réunir tous les moyens financiers conséquents et suffisants pour répondre aux besoins et pour garantir ce droit fondamental.

Le Congrès FO Com dénonce l'insuffisance du parc social de logements et porte les revendications suivantes :

- Accroître le nombre de logements locatifs sociaux, notamment dans les zones tendues ;
- Améliorer les dispositifs d'accès sociale à la propriété.

Le Congrès revendique une amélioration de la communication auprès des agents sur Action Logement. De plus, il est essentiel qu'une véritable politique sociale soit instaurée en échange des 0,45 % de la masse salariale prélevés au titre de la PEEC (Participation Employeurs à l'Effort de Construction) et versé à Action Logement. Le Congrès exige à ce titre un retour transparent et systématique lors des commissions Logement nationales et régionales.

Le Congrès insiste pour qu'un volet « Logement » soit obligatoirement intégré en amont de chaque restructuration, délocalisation ou réorganisation. Les entreprises évoluent et ont besoin de se transformer pour se stabiliser et développer leurs économies. Cependant, cela ne doit pas se faire au détriment de leur personnel. De plus, le Congrès considère que le Groupe Poste Habitat, ainsi qu'Action Logement pour Orange, doivent être des protagonistes actifs et entreprenants pour développer cette politique logement.

Le Congrès exige l'intensification et la revalorisation des différentes prestations actuelles pour permettre au personnel de se loger (propriétaire ou locataire). À ce titre, le Congrès FO Com appelle à la création d'une réelle prime « vie chère » dans les zones frontalières/tendues et dans l'ensemble des DOM (y compris les contractuels).

L'ACTION SOCIALE À ORANGE ET AU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT (CE), COMITÉ CENTRAL D'UNITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (CCUES)

Le Congrès dénonce l'inégalité persistante entre fonctionnaires et salariés à Orange, en particulier sur la non prise en charge de la prévoyance pour les fonctionnaires dans l'accord groupe mutuelle.

FO Com revendique l'égalité de traitement et la mise en place d'une aide au financement de la complémentaire santé et de la prévoyance identique pour tous les personnels.

Le Congrès se félicite que FO Com ait largement œuvré lors de la négociation à l'élaboration du nouvel accord sur la restauration permettant, de poursuivre dans une gestion mutualisée et déléguée de la restauration sur des bases similaires à l'accord de 2005 et ainsi continuer à offrir aux salariés d'Orange une restauration de qualité à tarif attractif.

Le Congrès rappelle son attachement au financement des activités sociales et culturelles réparti entre les CE/CSE (Comité Social Économique) au prorata du nombre de salariés et non en fonction de la masse salariale et se félicite donc la signature de l'accord CSE par FO Com entérinant ce mode de calcul et évitant ainsi des divergences sur les niveaux de prestations des ouvriers-droit selon leur CSE d'appartenance. Ce serait l'inverse de la solidarité et de la justice.

Le Congrès soutient FO Com dans la négociation de l'accord portant sur les ASC (Activité Sociales et Culturelles) en gestion déléguée et dans lequel le budget des associations du lien historique ainsi que celui des aides pécuniaires sont sanctuarisés.

Le Congrès considère que les prestations sociales sont un droit et leur gestion doit être transparente. L'argent des ASC (Activités Sociales et Culturelles hors aide consentie à la restauration collective, au logement, et au soutien au secteur associatif) appartient aux salariés qui doivent pouvoir en disposer librement et facilement. C'est pourquoi le Congrès revendique la mise en place dans tous les futurs CSE d'une prestation « Panier pour tous » modulable selon le quotient familial.

Le Congrès confirme que le «Panier pour tous » c'est la liberté, l'équité et la transparence. Chaque ouvrant-droit connaît, pour l'année, le montant de la subvention auquel il a droit et choisi simplement comment il souhaite l'utiliser.

Le Congrès constate que dans les CE où les élus FO Com ont pu mettre en œuvre ce modèle de prestations, les salariés sont très satisfaits et les résultats aux élections sont incontestables. Aussi le Congrès réaffirme que le «Panier pour tous » doit être un axe majeur de la prochaine campagne électorale !

Le Congrès rappelle cependant que les missions sociales des CE et futurs CSE ne s'arrêtent pas là et qu'il est nécessaire sur chaque périmètre de proposer aux salariés des prestations supplémentaires favorisant le lien et la convivialité, source d'équilibre social alors qu'Orange génère l'individualisation dans les services, limitant les relations entre collègues.

Dans le même élan, le Congrès soutient l'engagement de FO Com pour maintenir des prestations au niveau de la future instance centrale CSEC (Comité Social et Économique Central) qui remplacera le CCUES en fin d'année. Pour le Congrès, la signature d'un accord de gestion tel que celui de 2012 avec les organisations syndicales qui s'inscrivent dans la même démarche est un élément indispensable afin d'assurer la solidarité et l'équité pour les salariés actifs et retraités.

L'ACTION SOCIALE À LA POSTE

L'action sociale à La Poste est déployée en alliant offres associatives et prestations directes. Elle doit pouvoir profiter au plus grand nombre d'actifs et de retraités, avec une attention particulière pour les postiers aux faibles revenus. Afin de réaliser cet objectif, nous réclamons un budget social correspondant aux ambitions sociales de l'entreprise, tout en réfutant l'équation suivant laquelle il devrait baisser parce que l'effectif diminue. C'est pourquoi FO Com réclame une augmentation constante et régulière du budget des activités sociales.

La réduction des fonds alloués aux offres sociales est antinomique à la promotion d'activités sociales

de qualité. Ceci entraînera l'abandon de toute innovation et/ou création de prestation nouvelle.

De plus, nous exigeons des aides réparties de manière équitable et des accès égalitaires aux structures collectives afin que tous les postiers puissent en profiter.

Un seul mot d'ordre doit dicter nos actions futures : améliorer le quotidien de toutes et tous !

Une gouvernance conforme à notre engagement

Depuis la création du Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales (COGAS) en 1998, FO Com assume une des vice-présidences en toute responsabilité. FO se bat pour que le tissu associatif, partie intégrante dans le fonctionnement du COGAS, qui reste un élément central de la politique d'action sociale de La Poste. Nous continuerons de défendre le modèle COGAS et nous excluons toute référence, même partielle, à un éventuel Comité Social Économique dont les effets amèneraient la mort des associations, emportant avec elles le lien social intrinsèque tissé depuis des années en faveur des postiers.

À ce titre, le Congrès défend et soutient l'existence du COGAS, permettant aux organisations syndicales et aux associations d'orienter et de contrôler la politique sociale menée par La Poste. Le Congrès réaffirme notre démarche s'inscrivant dans le pilotage partagé et non de co-gestion. Nous ne nous substituons pas à la direction. S'agissant du pilotage partagé, souvent négligé, le Congrès exige que celui-ci perdure à tous les échelons, tant au niveau des commissions nationales que des CTPC (Comité Territorial de Pilotage et de Concertation) locales, dont le rôle doit être amélioré. La qualité du dialogue social, primordiale au fonctionnement du pilotage partagé, nécessite des débats nourris et transparents dans l'ensemble des instances.

Enfin, ce mode de fonctionnement singulier, ayant fait ses preuves à plusieurs reprises, doit être le garant d'une politique unitaire et répondre aux besoins attendus par le personnel.

Des associations sauvegardées au bénéfice de l'intérêt général

Le tissu associatif à La Poste est composé d'associations au sein de quatre secteurs : Prévoyance et Solidarité, Vacances et Loisirs, Culture et Activités Économiques. Pour une majorité de ces associations, leur création et leur développement sont le résultat du militantisme de FO Com. Elles véhiculent des valeurs telles que l'intégrité, la solidarité, la disponibilité et l'indépendance. Ces mêmes valeurs qui forgent nos actions revendicatives depuis toujours. À ce titre, le Congrès renouvelle son attachement aux associations.

Le Congrès exige l'attribution de ressources humaines et financières suffisantes afin de garantir leur pérennité. Il demande que La Poste leur donne toutes les nécessités pour faire face à leurs défis futurs, entre autres par l'octroi de facilité de service.

Le Congrès revendique auprès de La Poste la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires à la promotion des offres associatives et que ces dernières répondent aux besoins et attentes réellement exprimés par les postiers.

L'intensification d'une communication de qualité

Le préalable à tout bénéfice de l'action sociale est d'avoir une communication diversifiée et accessible, claire et compréhensible. Selon une récente étude, seulement 58 % des postiers connaissent bien l'offre sociale à La Poste.

Le Congrès exige des engagements forts de la part de La Poste afin d'améliorer considérablement ce pourcentage.

Le Congrès veillera à ce que la fracture numérique et territoriale n'ait pas sa place pour les activités sociales. Pour cela, l'ensemble des canaux existants pour véhiculer l'information doivent être enrichis.

Le Congrès affirme que la visibilité de l'offre sociale passe par les outils adaptés aux habitudes des postiers concernant la recherche d'informations, mais aussi par la communication orale, vecteur indispensable pour promouvoir les offres.

Le Congrès revendique des solutions adéquates afin que les postiers puissent connaître leurs droits. Il est indispensable d'utiliser ces mesures ayant comme objectif la garantie d'un accès à l'information, sur l'intégralité des canaux possibles. Des actions et outils doivent être développés à destination des acteurs de proximité, notamment de la filière RH, pour faciliter leur implication.

Des prestations adaptées et accessibles au plus grand nombre

FO Com a toujours été à l'initiative de l'amélioration des offres sociales. Ces dernières doivent être de qualité et ouvertes à tous les postiers. Nous avons largement œuvré au développement des prestations directes : aidants familiaux, Coup de Cœur Vacances, revalorisation du titre-restaurant en 2016, offre Sport et Activités Culturelles, accord logement 2017, allocation de scolarité ouverte dès le CP... ceci n'est qu'un aperçu de l'ensemble des avancées obtenues! Réparties équitablement, les prestations sociales sont tenues de répondre aux besoins réellement exprimés par les postiers. Par ailleurs, FO Com insiste pour que les offres proposées collectivement ne soient pas remise en cause au nom de l'individualisation.

Nous sommes arrivés au terme d'un processus de redistribution entrepris il y a plusieurs années. Pour améliorer la qualité des prestations et servir plus de postiers, FO Com souligne la nécessité d'augmenter les budgets. Nous revendiquons la revalorisation de toutes les aides, qu'elles soient du domaine de la restauration, des activités économiques, des vacances, de l'enfance, des loisirs, de la culture, du logement ou de la solidarité.

Grâce à son écoute constante, FO Com porte les revendications du personnel au Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales de La Poste, où nous négocions avec ferveur de nouvelles prestations au bénéfice de tous. Notre mobilisation à tous les niveaux doit se poursuivre et guider nos actions pour que l'action sociale bénéficie au quotidien à l'ensemble du personnel.

● Pour les vacances

Selon de récents sondages, 25 % des postiers ne partent pas en vacances pour des raisons financières. Le Congrès indique à La Poste qu'il ne faut pas se contenter de multiplier les prestations pour les postiers et leurs enfants. Le Congrès insiste sur l'exigence d'augmenter les budgets dédiés aux offres vacances afin que les postiers bénéficient d'une meilleure aide.

Cette mesure permettra sans nul doute d'accroître le nombre de postiers partant en vacances.

Les Chèques-Vacances et les offres « Coup de Cœur Vacances » sont les deux prestations directes phares de ce domaine. Le Congrès demande qu'une réflexion soit menée pour développer leurs attractivités et ainsi, toucher plus de postiers.

De plus, le Congrès demande la recherche de solutions tenant compte des spécificités locales et de l'éloignement, notamment pour les postiers des DOM.

● Pour la restauration

Le Congrès réaffirme son attachement à la restauration collective, particulièrement associative. Elle permet d'avoir un repas complet, sain et équilibré à un tarif social. Elle est aussi garante de la santé au

travail des postiers et de lien social. Le Congrès rappelle l'importance de privilégier cette offre, lorsque cela est possible.

Le Congrès revendique des solutions appropriées, proposées aux postiers n'ayant pas de restaurant collectif à proximité. Le titre-restaurant est d'ailleurs une de ces solutions, en nette augmentation par rapport au début de la précédente mandature (+ 23,7%). La part grandissante du budget restauration soulève des inquiétudes. Le Congrès exige un budget sanctuarisé hors restauration, afin de préserver les activités sociales de l'évolution croissante de la restauration.

Le Congrès exige l'intégration obligatoire d'un volet « offres de restauration » dans tout projet de réorganisation ou de restructuration.

- **Pour l'enfance**

Le Congrès exige que les prestations, liées à la garde et aux études des enfants, soient revalorisées fréquemment au-delà de l'indice officiel du coût de la vie.

À propos du Prêt Étudiant, le Congrès dénonce l'attitude de La Banque Postale vis-à-vis des postiers qui ne crée pas une véritable offre préférentielle aux enfants de son propre personnel.

Le Congrès insiste sur la prise en compte du vieillissement des postiers, et donc de leurs enfants. Pour cette raison, le Congrès demande de développer des aides favorisant l'accès aux parcours scolaires et professionnels des enfants de postiers.

- **Pour les loisirs et la culture**

Le Congrès réclame des efforts supplémentaires dans le domaine des loisirs et de la culture. Tous les postiers doivent pouvoir y accéder, en tout point du territoire.

L'offre Sport et Activités Culturelles est largement plébiscitée par nos collègues postiers. Le Congrès demande l'ouverture d'une réflexion afin de renforcer son attractivité.

S'agissant de la billetterie, une très bonne satisfaction de cette offre est constatée mais le nombre étant limité, c'est le premier arrivé/premier servi. À peine 20 % des postiers en bénéficie. Le Congrès demande l'augmentation des budgets "Coup de Cœur" locaux et nationaux afin que cette offre, tant appréciée, bénéficie au plus grand nombre.

- **Pour la solidarité et la vie quotidienne**

Grâce à la ténacité de FO Com lors de la précédente mandature, une politique dédiée aux aidants familiaux a été créée. Bon nombre de postiers se trouvent dans cette situation et nous pouvons tous être concernés un jour. Le Congrès persiste sur la mise en place de mesures supplémentaires afin que les postiers puissent prendre soin de leurs proches. La visibilité de cette offre doit être également accrue.

La mise en place de Quotients Familiaux (QF) entraîne une attribution juste et équitable des aides, à destination de tous. Le Congrès insiste sur l'objectif de ce dispositif répondant aux besoins supplémentaires des familles monoparentales (à partir du premier enfant), des revenus bas à modérés, des nouveaux arrivants dans l'entreprise, des agents en situation de handicap et des aidants familiaux. Le Congrès revendique la revalorisation des différentes tranches de Quotient Familial chaque année, en prenant en compte l'inflation de l'année précédente. Les déciles doivent également faire l'objet d'un recalcul afin de s'assurer de la bonne répartition des tranches.

Le Congrès s'assurera d'une réactivité optimale de la part de La Poste dans le traitement des demandes de prestations et réclamations formulées par les postiers. Comme revendiqué par FO Com lors de la précédente mandature, le Congrès insiste sur la nécessité de s'appuyer sur un dispositif dynamique

ayant pour but de répondre aux situations immédiates, en lien avec un évènement marquant dans la vie du postier pour le recalcul du QF (perte d'emploi du conjoint, décès, mariage, naissance, etc).

Il existe des mesures curatives permettant d'aider les postiers en situation financière difficile. Pour FO Com, seule une véritable augmentation des salaires reste, dans beaucoup de domaines, la véritable solution pour que les postiers ne se trouvent pas dans cette situation. Il est important de rappeler que certaines associations ont la capacité d'accompagner et d'orienter les postiers dans ce contexte et il est nécessaire que des moyens préventifs soient privilégiés. À ce titre, le Congrès souhaite l'attention de tous les acteurs du social sur d'éventuelles nouvelles solutions permettant de traiter de manière préventive les difficultés financières.

CONCLUSION

Eu égard à tous ces éléments, le Congrès demande à la Commission Exécutive Nationale (CEN) et le Bureau Fédéral pour que l'ensemble de ces orientations soit respecté.

De même, le Bureau Fédéral engagera toute action qui s'avérerait nécessaire au cas où les entreprises s'éloigneraient des décisions votées par le législateur et/ou remettent en cause l'existence même du social.

XXIIIème Congrès National FO COM

À Marseille, le 13 juin 2019.

Texte voté à l'unanimité moins 18 abstentions et 5 contres.